



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

Convention entre la Fédération française spéléologie et l'Association française de karstologie pour l'édition de la revue *Karstologia*

Entre la Fédération française de spéléologie (FFS), représentée par son président, Bernard Lips,
et
l'Association française de karstologie (AFK), représentée par sa présidente, Nathalie Vanara,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Le titre «*Karstologia*» appartient conjointement aux deux associations : AFK et FFS (revue fondée en 1983 par l'AFK et la FFS).

Article 2

La direction de «*Karstologia*» est assurée par un directeur assisté d'un directeur adjoint, d'une équipe et d'un conseil de rédaction, d'un comité de lecture et d'un conseil scientifique.

Article 3

Le directeur de «*Karstologia*» assure la fonction de rédacteur en chef. Il est membre des deux associations et représente officiellement dans ce cadre les intérêts des deux parties. Il est nommé pour une durée de quatre ans par accord des deux parties (ses représentants : bureau AFK, comité directeur FFS).

Article 4

Le directeur et l'équipe de rédaction assurent la préparation scientifique et technique de chaque numéro : relations avec le comité de lecture et les auteurs, saisies, corrections, prémaquette.

Article 5

L'AFK se charge de la promotion scientifique et des relations avec le CNRS et les autres instances (demandes de subventions complémentaires).

Article 6

La promotion commerciale est assurée conjointement par les associations,

Article 7

La FFS assure la gestion des abonnements et la sortie de numéro en relation avec l'imprimeur.

Article 8

La politique éditoriale et financière de la revue est menée par les deux associations. Toute décision importante concernant ces points doit faire l'objet d'un accord préalable.

Article 9

Cette convention est tacitement reconduite chaque année.

En cas de dénonciation, l'une ou l'autre partie s'engage à en avvertir son partenaire six mois avant par lettre recommandée.

Cette convention fait suite à celle signée à Talence, le 16 septembre 1995.

Fait à Lyon, le 26 janvier 2008

Le président de la FFS
Bernard LIPS

La Présidente de l'AFK
Nathalie VANARA

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

28, rue Delandine 69002 Lyon - Tél. : 04 72 56 09 63 - Fax: 04 78 42 1598 - E-mail : secretariat@ffspeleo.fr

Site Internet : www.ffspeleo.fr

Association loi 1901. Agréée par les Ministères de la Jeunesse et des Sports (agrément Sports, Jeunesse et Education Populaire), et de l'Environnement